

ENTRE DECEPTION, VIGILANCE ET MIETTES DE SATISFACTION...

Vous faites sans doute partie des personnes qui s'interrogent sur les diverses annonces et mesures qui apparaissent, se concrétisent ou, plus souvent disparaissent ...

Il est vrai que depuis quelques mois, les effets d'annonces se multiplient et sont souvent suivis de reculade, de volte face ou de revirement de situation !

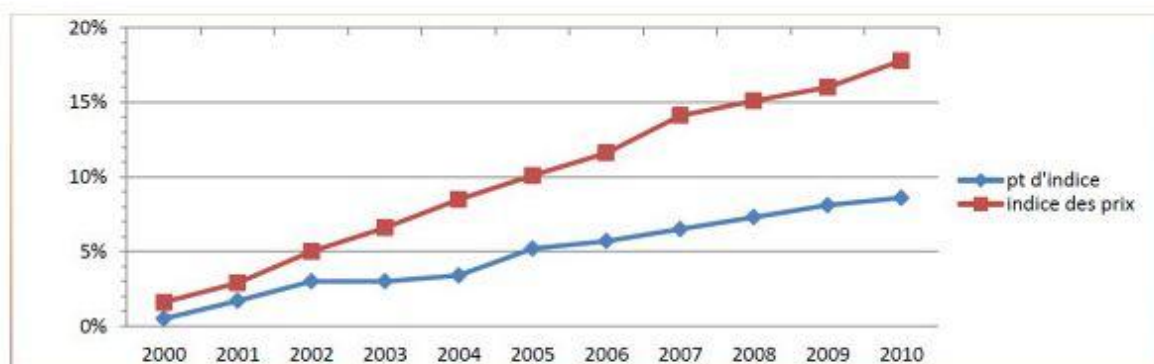
Au chapitre des satisfactions, on note l'évolution conséquente des grilles indiciaires de Catégorie C. Cependant, cette réforme n'a pas su s'attaquer à l'écrasement des premiers échelons (prise de 6 points d'indice en 10 ans de carrière minimum pour un agent dont le grade est situé en Echelle 3 de rémunération). Autre bémol, les décrets portant sur le Nouvel Espace Statutaire (NES) pour les grades de Catégories B n'ont pas tenu compte de l'évolution des grilles liées à la maîtrise. Ainsi et à ce jour, il n'existe plus qu'un écart de 6 points entre les indices terminaux d'Agent de maîtrise Principal et de Technicien contre 33 précédemment !

Par contre, que pensez des annonces faites sur le gel du point d'indice pour la quatrième année consécutive suivies de la lettre du Premier Ministre, en date du 14 février dernier, dans laquelle un engagement est pris afin que les fonctionnaires ne subissent aucune perte de leur pouvoir d'achat ?

La contradiction est flagrante. Comment garantir notre pouvoir d'achat en gelant le point d'indice ?

Pour rappel, la dernière étude de l'INSEE, sur l'année 2010 – 2011, fait apparaître une baisse des rémunérations des fonctionnaires de 0,1% pour la FPE, 0,6% pour la FPH et 0,8% pour la FPT (en € constants).

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Pt d'indice	0,5%	1,2%	1,3%	0,0%	0,4%	1,8%	0,5%	0,8%	0,8%	0,8%	0,5%
Indice des prix	1,6%	1,3%	2,1%	1,6%	1,9%	1,6%	1,5%	2,5%	1,0%	0,9%	1,8%



Cette baisse étant, en grande partie, expliquée par le gel du point d'indice mais également par l'alignement progressif du taux de cotisation des fonctionnaires pour la retraite avec celui du secteur privé. Ce dernier se traduit chaque année par une réduction de 0,25% du salaire net.

A ce stade, deux questions se posent :

- Cette étude ne concerne que l'année 2010 – 2011. A quelle hauteur se situe désormais cette perte..... ?
- L'alignement progressif du taux de cotisation des fonctionnaires pour la retraite avec celui du secteur privé ne tient absolument aucun compte de la retraite additionnelle pour laquelle les agents territoriaux cotisent mensuellement (agents et employeurs). Pourquoi ? A ce sujet, le S.A.F.P.T avait réagi lors de la dernière réforme des retraites mais semble être bien le seul...

Enfin, que penser du recul sur le Supplément Familial de Traitement (SFT) ?

Le gouvernement s'était engagé à sa réforme progressive à compter de janvier 2012. Elle devait notamment faire évoluer le montant mensuel pour un enfant de 2,29 € à 30 €.

Par contre, elle devait également rendre uniforme ce traitement à partir de deux enfants.

En effet et pour l'heure, le SFT évolue à partir de l'indice brut de rémunération 524 (Décret n° 85-1148 article 10) avec des écarts allant jusqu'à 100 € mensuels pour 3 enfants (IB 879)...

La mise à plat semblait logique puisque, à l'heure actuelle, les salaires les plus conséquents perçoivent les meilleurs SFT. De plus, des mesures transitoires de garantie devaient être mises en place afin de limiter la perte du pouvoir d'achat des intéressés !

Ces mêmes intéressés qui seront, en cas de réforme promise, également bénéficiaires lorsqu'ils percevront le SFT pour un seul enfant !

Apparemment et selon les informations sur le sujet, les négociations reprendront au printemps 2014... que de temps perdu et de tergiversations !!!

En conclusion, vous aurez bien compris que chacun de ces sujets est au centre de nos préoccupations du moment.

Ils concernent l'ensemble des fonctionnaires.

Ainsi, le S.A.F.P.T invite ses collègues « hospitaliers et état » à porter ces débats au sein de leurs versants respectifs de la Fonction Publique.

Bruno CHAMPION
Secrétaire Général Adjoint National SAFPT

